



**NOTA :**

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.  
 Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25du CCH.  
 Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visite, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantations électriques, ainsi que la hauteur sous plafond, la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.  
 La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.  
 Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni (hormis ceux décrits dans la notice descriptive).



**PRÉLUDE**  
Toulouse-Landenne



Construire l'avenir ensemble®



**Bâtiment B**

Appartement 2 pièces - 2ème étage

**B2-1**

Entrée	2.87 m <sup>2</sup>
Pièce de vie	20.50 m <sup>2</sup>
Chambre	12.32 m <sup>2</sup>
SDE	5.90 m <sup>2</sup>
WC	2.16 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE HABITABLE</b>	<b>43.75 m<sup>2</sup></b>

La surface des pièces comprend la surface des placards

Légende	
F - Fenêtre	- Soffite et faux-plafonds
PF - Porte fenêtre	- Retombée de poutre
LV - Emplacement lave-vaisselle	
LL - Emplacement lave-linge	
R - Emplacement réfrigérateur	
C - Emplacement cuisson	
PL - Placard	
CH - Chaudière gaz	
TE - Tableau électrique	
GDC - Garde-corps	
S - Séparatif	

**PROVISOIRE**

29/01/2021